

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2014

- Avis de convocation -

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 17 FÉVRIER 2014, À VINGT HEURES (20 h)**.

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

2014-051

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 février 2014

Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 13 février 2014

Dépôt de la déclaration des conseillers municipaux MM. Gaston Morin, Yves Gendreau et Marc Laurin attestant de leur participation les 8 et 9 janvier 2014 à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale dispensée par l'Union des Municipalités du Québec dans le cadre de la formation destinée aux nouveaux élus

Dépôt du certificat des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1133 décrétant une dépense et un emprunt de 1 470 000 \$ pour l'exécution de travaux de réfection de rues et de leurs infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts, d'aménagements pour la sécurité des usagers de la route, de maintien du programme annuel d'amélioration de la chaussée de même que le paiement d'honoraires professionnels liés à la conception de plans et devis

Dépôt du certificat des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1134 décrétant un emprunt de 186 891 \$ et l'affectation du solde disponible de 8 109 \$ du règlement numéro 1015 en vue de financer une dépense de 195 000 \$ pour l'exécution de travaux d'aménagement du Parc de la Mairie, d'aménagement d'un parc linéaire de même que pour l'acquisition et l'installation d'un condenseur à l'aréna

2014-052

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014

2014-053

Amendement à la résolution 2013-008 – Paiement de la quote-part de 92 560 \$, plus taxes, à Société de développement économique de Montmagny inc. – Projet Communications régionales Montmagny pour l'année 2013

2014-054

Autorisation de travaux et de financement – Réalisation d'études préliminaires - Reconstruction de ponceaux en milieu rural

2014-055

Autorisation de paiement de diverses dépenses du conseil municipal

2014-056

Amendement aux résolutions 2007-023 et 2010-506 – Délégation de pouvoir et autorisation à délivrer des constats d'infraction - Application de certains règlements municipaux – Nouveau titre d'inspecteur municipal

2014-057

Autorisation de signature d'une entente avec SXQC inc. – Utilisation de l'aréna de Montmagny – Compétition de motocross – 3 mai 2014

- 2014-058 Autorisation de signature des protocoles d'entente – Plan de commandite terrain multisport Laprise
- 2014-059 Autorisation de demande de soumissions – Travaux de lignage de rues – Années 2014 à 2016 avec deux années d'option
- 2014-060 Adjudication de contrat à Ébénisterie R. Daigle & Associée inc. au montant de 124 800 \$, plus taxes – Ouvrage d'ébénisterie – Mobilier intégré - Bibliothèque municipale
- 2014-061 Appui aux démarches d'obtention du statut de centre de développement et de recherche en imagerie numérique (CDRIN) par le Centre collégial de transfert de technologie (CCTT)
- 2014-062 Adoption du règlement numéro 1135 établissant un code d'éthique et de déontologie révisé pour les membres du conseil municipal de la Ville de Montmagny
- 2014-063 Adoption du règlement numéro 1136 amendant les règlements 1130 et 1132 décrétant respectivement la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny et l'imposition des taxes, compensations, cotisations, frais et pénalités pour l'année 2014 de manière à fixer les frais applicables à tout paiement d'un tarif ou d'une taxe par carte de crédit
- 2014-064 Adoption du règlement numéro 1137 décrétant le déplacement d'un arrêt obligatoire à l'intersection de l'avenue DeLadurantaye et de la rue Price

Période de questions

- 2014-065 Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce quatorzième jour du mois de février deux mille quatorze.

(Signé) Félix Michaud, avocat
Greffier

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifiée sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 17 février 2014 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 14 février 2014 à 16 h 03.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 17 février 2014, à vingt heures (20 h).

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le greffier, Me Félix Michaud est également présent.

2014-051

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2014

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 février 2014 tel que présenté.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER - POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 13 FÉVRIER 2014

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX MM. GASTON MORIN, YVES GENDREAU ET MARC LAURIN ATTESTANT DE LEUR PARTICIPATION LES 8 ET 9 JANVIER 2014 À UNE FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE DISPENSÉE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE LA FORMATION DESTINÉE AUX NOUVEAUX ÉLUS

Conformément à l'article 15 de *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le greffier dépose au Conseil municipal ces déclarations signées par les conseillers municipaux MM. Gaston Morin, Yves Gendreau et Marc Laurin confirmant leur participation à cette séance de formation.

DÉPÔT DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1133 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 470 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE RUES ET DE LEURS INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS, D'AMÉNAGEMENTS

POUR LA SÉCURITÉ DES USAGERS DE LA ROUTE, DE MAINTIEN DU PROGRAMME ANNUEL D'AMÉLIORATION DE LA CHAUSSÉE DE MÊME QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS LIÉS À LA CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS

Le greffier dépose le certificat dressé à la clôture de la journée d'enregistrement tenue à l'intention des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Montmagny à l'égard du règlement numéro 1133 *décrétant une dépense et un emprunt de 1 470 000 \$ pour l'exécution de travaux de réfection de rues et de leurs infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts, d'aménagements pour la sécurité des usagers de la route, de maintien du programme annuel d'amélioration de la chaussée de même que le paiement d'honoraires professionnels liés à la conception de plans et devis*, lequel certificat a été lu le 17 février 2014 à 19 h 05.

Aucune personne habile à voter n'a finalement apposé sa signature dans le registre ouvert lors de cette journée d'enregistrement.

DÉPÔT DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1134 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 186 891 \$ ET L'AFFECTATION DU SOLDE DISPONIBLE DE 8 109 \$ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1015 EN VUE DE FINANCER UNE DÉPENSE DE 195 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA MAIRIE, D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC LINÉAIRE DE MÊME QUE POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN CONDENSEUR À L'ARÉNA

Le greffier dépose le certificat dressé à la clôture de la journée d'enregistrement tenue à l'intention des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Montmagny à l'égard du règlement 1134 *décrétant un emprunt de 186 891 \$ et l'affectation du solde disponible de 8 109 \$ du règlement numéro 1015 en vue de financer une dépense de 195 000 \$ pour l'exécution de travaux d'aménagement du parc de la Mairie, d'aménagement d'un parc linéaire de même que pour l'acquisition et l'installation d'un condenseur à l'aréna*, lequel certificat a été lu le 17 février 2014 à 19 h 05.

Aucune personne habile à voter n'a finalement apposé sa signature dans le registre ouvert lors de cette journée d'enregistrement.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2014

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit procès-verbal conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2014-053

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2013-008 – PAIEMENT DE LA QUOTE-PART DE 92 560 \$, PLUS TAXES, À SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE MONTMAGNY INC. – PROJET COMMUNICATIONS RÉGIONALES MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2013

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée à même la résolution 2013-008 au niveau du montant payable en 2013 à la Société de développement économique de Montmagny inc. par la Ville de Montmagny à titre de quote-part à la structure de Communications régionales Montmagny, regroupant les communications de la MRC de Montmagny, du CLD de la MRC de Montmagny et de la Ville de Montmagny;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'amender le titre et l'article 1 de la résolution numéro 2013-008 par le remplacement en première et deuxième lignes du montant de quatre-vingt-douze mille cinq cent soixante dollars (92 560 \$) par celui de quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante et un dollars et cinquante-sept cents (99 251,57 \$), lequel montant est payable à même le budget de l'exercice financier 2013.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Société de développement économique de Montmagny inc. et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-054

AUTORISATION DE TRAVAUX ET DE FINANCEMENT – RÉALISATION D'ÉTUDES PRÉLIMINAIRES - RECONSTRUCTION DE PONCEAUX EN MILIEU RURAL

CONSIDÉRANT que l'état de dégradation de deux ponceaux de diamètres importants nécessite l'exécution de travaux de reconstruction;

CONSIDÉRANT que ces travaux requièrent la réalisation d'études préliminaires qui aideront à concevoir un ouvrage efficace et durable, dont une étude hydraulique et une étude géotechnique;

CONSIDÉRANT que les coûts de telles études n'ont pas été planifiés lors de l'élaboration des prévisions budgétaires de l'année en cours;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la réalisation des études préliminaires requises dans le cadre des travaux de reconstruction de deux ponceaux en milieu rural, plus

spécifiquement ceux du chemin St-Léon et de la montée de la Rivière-du-Sud, dont les coûts sont estimés à 13 000 \$ par ponceau, plus taxes.

2. D'approprier un montant de 30 000 \$ à même les excédents de fonctionnement non affectés (poste 59-110-01-000) pour le financement desdites études et de l'imputer au poste budgétaire numéro 02-320-02-419.

3 De transmettre copie de la présente résolution au directeur des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-055

AUTORISATION DE PAIEMENT DE DIVERSES DÉPENSES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement des diverses dépenses du conseil municipal totalisant huit cent dix dollars et neuf cents (810,09 \$) se détaillant comme suit :

FOURNISSEURS	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Les Affaires	Abonnement au Journal Les Affaires – Années 2014 et 2015	02-110-00-494	68,93 \$
Réseau québécois de villes et villages en santé	Adhésion de la Ville de Montmagny pour l'année 2014	02-110-00-494	150,00 \$
Groupe d'alphabétisation Alpha Montmagny	Achat de 4 cartes pour l'activité bénéfique « Vins et fromages » - Le 28 février 2014 à Montmagny	02-110-00-351	160,00 \$
Union des Municipalités du Québec	Inscription du maire M. Jean-Guy Desrosiers et des conseillers MM. Gaston Caron et Marc Laurin au « Sommet sur le milieu municipal » à Québec, le 21 mars 2014	02-110-00-454	431,16 \$
TOTAL :			810,09 \$

2. D'autoriser en conséquence le paiement des dépenses entourant la participation des membres du Conseil concernés auxdites activités; le tout selon les modalités prévues au Règlement numéro 891 *établissant un tarif applicable aux gestes posés pour le compte de la municipalité au Québec et prévoyant les modalités de remboursement des dépenses des élus et des employés* et ses amendements, lesquelles seront affectées au poste budgétaire numéro 02-110-00-311.

3. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-056

**AMENDEMENT AUX RÉSOLUTIONS 2007-023 ET 2010-506 –
DÉLÉGATION DE POUVOIR ET AUTORISATION À DÉLIVRER DES
CONSTATS D'INFRACTION - APPLICATION DE CERTAINS
RÈGLEMENTS MUNICIPAUX – NOUVEAU TITRE D'INSPECTEUR
MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal, par sa résolution numéro 2013-274, a remplacé par « inspecteur municipal » le titre d'agent d'application des règlements municipaux à qui l'application de plusieurs règlements a été confiée en vertu de la résolution 2007-023 et de son amendement la résolution 2010-506;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'amender la résolution numéro 2007-023 et son amendement, soit la résolution numéro 2010-506 en remplaçant le titre « agent d'application des règlements municipaux » par celui de « inspecteur municipal », et ce, à tous les endroits où ce titre apparaît auxdites résolutions.

2. De transmettre copie de la présente résolution au procureur de même qu'à l'inspecteur municipal de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-057

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC SXQC INC. –
UTILISATION DE L'ARÉNA DE MONTMAGNY – COMPÉTITION DE
MOTOCROSS – 3 MAI 2014**

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser son honneur le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une entente à intervenir avec SXQC inc. établissant les modalités et obligations entourant l'utilisation de l'aréna municipal pour la présentation d'une compétition de motocross le 3 mai 2014.

2. De transmettre copie de la présente résolution à SXQC inc. de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, au directeur des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-058

**AUTORISATION DE SIGNATURE DES PROTOCOLES D'ENTENTE –
PLAN DE COMMANDITE TERRAIN MULTISPORT LAPRISE**

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, ou son représentant, à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, les protocoles d'entente établissant les conditions et modalités liées à l'achat de visibilités dans le cadre du nouveau plan de commandites élaboré pour le terrain multisport Laprise.

2. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-059

**AUTORISATION DE DEMANDE DE SOUMISSIONS – TRAVAUX DE
LIGNAGE DE RUES – ANNÉES 2014 À 2016 AVEC DEUX ANNÉES
D'OPTION**

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le greffier ou l'assistante-greffière à demander des soumissions par voie d'invitation écrite pour l'exécution de travaux de lignage de rues sur le territoire de la Ville de Montmagny pendant les années 2014, 2015 et 2016, avec option de prolongation du contrat pour deux périodes d'une année chacune.

2. De nommer le greffier et directeur des affaires juridiques et l'assistante-greffière comme responsables en octroi de contrat qui pourront fournir aux soumissionnaires potentiels les informations administratives et techniques concernant cette procédure d'appel d'offres, le tout conformément à la politique de gestion contractuelle.

3. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des travaux publics et des infrastructures, au coordonnateur aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-060

ADJUDICATION DE CONTRAT À ÉBÉNISTERIE R. DAIGLE & ASSOCIÉE INC. AU MONTANT DE 124 800 \$, PLUS TAXES – OUVRAGE D'ÉBÉNISTERIE – MOBILIER INTÉGRÉ - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'appel d'offres public ont été demandées pour l'exécution d'ouvrage d'ébénisterie consistant à réaliser et à installer le mobilier intégré dans le cadre du projet de construction de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture desdites soumissions, le 11 février 2014, cinq soumissionnaires ont présenté une offre, soit Ébénisterie R. Daigle & associée inc., Julien inc., Expo Rénovation inc., Ébénisterie Jean-Guy Lévesque & fils inc. et Roland Grenier Construction Ltée;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Ébénisterie R. Daigle & associée inc. le contrat pour l'exécution d'ouvrage d'ébénisterie consistant à réaliser et à installer le mobilier intégré dans le cadre du projet de construction de la bibliothèque municipale à même le bâtiment ayant abrité le presbytère de la paroisse St-Thomas au 140, rue St-Jean-Baptiste Est et son agrandissement, au montant de cent quarante-trois mille quatre cent quatre-vingt-huit dollars et quatre-vingts cents (143 488,80 \$), taxes incluses, conformément à la soumission déposée par cette entreprise, ladite soumission étant la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, l'addendum, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties. Cette dépense sera affectée au projet de dépenses en immobilisations numéro 2012-910 et financée à même le règlement d'emprunt numéro 1106.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Ébénisterie R. Daigle & associée inc., à la firme Éric Pelletier, architecte de même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-061

APPUI AUX DÉMARCHES D'OBTENTION DU STATUT DE CENTRE DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECHERCHE EN IMAGERIE NUMÉRIQUE (CDRIN) PAR LE CENTRE COLLÉGIAL DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE (CCTT)

CONSIDÉRANT que le Cégep de Matane a entrepris des démarches pour faire reconnaître comme Centre collégial de transfert de technologie (CCTT) le Centre de développement et de recherche en imagerie numérique (CDRIN) qu'il opère depuis 2010;

CONSIDÉRANT que cette reconnaissance contribuerait au développement et à la diversification économiques de la Ville de Matane, notamment par le rôle que joue le CDRIN dans la création d'emplois et la rétention des jeunes en région, de même qu'au développement du Québec en général par ses secteurs d'expertise;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'informer le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, que la Ville de Montmagny, à l'instar de la Ville de Matane, appui le Cégep de Matane dans ses démarches visant à faire reconnaître son CDRIN comme CCTT.

2. De transmettre copie de la présente résolution au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie de même qu'à la Ville et au Cégep de Matane.

Adoptée

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1135 ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ POUR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTMAGNY

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1135 établissant un code d'éthique et de déontologie révisé pour les membres du conseil municipal de la Ville de Montmagny, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 3 février 2014; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1136 AMENDANT LES RÈGLEMENTS 1130 ET 1132 DÉCRÉTANT RESPECTIVEMENT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS DE LA VILLE DE MONTMAGNY ET L'IMPOSITION DES TAXES, COMPENSATIONS, COTISATIONS, FRAIS ET PÉNALITÉS POUR L'ANNÉE 2014 DE MANIÈRE À FIXER LES FRAIS APPLICABLES À TOUT PAIEMENT D'UN TARIF OU D'UNE TAXE PAR CARTE DE CRÉDIT

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

2014-062

2014-063

1. D'adopter le règlement numéro 1136 amendant les règlements 1130 et 1132 décrétant respectivement la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny et l'imposition des taxes, compensations, cotisations, frais et pénalités pour l'année 2014 de manière à fixer les frais applicables à tout paiement d'un tarif ou d'une taxe par carte de crédit, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 3 février 2014; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2014-064

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1137 DÉCRÉTANT LE DÉPLACEMENT D'UN ARRÊT OBLIGATOIRE À L'INTERSECTION DE L'AVENUE DELADURANTAYE ET DE LA RUE PRICE

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1137 décrétant le déplacement d'un arrêt obligatoire à l'intersection de l'avenue DeLadurantaye et de la rue Price, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 3 février 2014; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2014-065

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 17 février 2014, à 20 h 15.

Adoptée


GREFFIER


MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2014.


MAIRE
